



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/1

Section institutionnelle

INS

Date: 12 septembre 2017

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 330^e session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.6.3 du Règlement du Conseil d'administration, le projet de procès-verbaux de la 330^e session du Conseil d'administration (juin 2017) a été affiché sur le site Web du Conseil d'administration sous le titre «Projet de procès-verbaux de la 330^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail». Les membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et d'ACT/EMP et d'ACTRAV pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les amendements qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Le projet de procès-verbaux ainsi modifié est soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 331^e session.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 330^e session.*